

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. BOURGUIGNAT (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rénovation urbaine – Projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine d'agglomération – Approbation

Madame Popard, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Dijon a impulsé en 2003 un véritable « plan Marshall » en faveur de quatre quartiers, Les Grésilles à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Centre Ville à Quetigny et Le Bief du Moulin à Longvic. Ce projet a été formalisé le 12 mai 2005 par la signature d'une première convention d'agglomération. En mai 2007, les quartiers du Belvédère à Talant et de la Fontaine d'Ouche à Dijon ont été intégrés à cette dynamique d'agglomération auquel s'est ajouté le quartier Via Romana.

Dix ans après la signature de cette première convention, ce projet représente un investissement de 383 millions € et a changé profondément les quartiers grâce à l'implantation de commerces et des services diversifiés, à la création d'espaces publics et de logements de qualité en privilégiant une mixité des statuts d'occupation : logements locatifs libre et à loyer modéré, accession libre et abordable. Le premier programme de rénovation urbaine est aujourd'hui en cours de finalisation et il convient de se tourner vers la suite et l'avenir pour ces quartiers.

Le Grand Dijon est engagé dans le contrat de ville 2015-2020 qui succède au Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS), en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173). Cette loi vise à renouveler les outils d'intervention de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Ainsi, elle prévoit le lancement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). A l'échelle de l'agglomération, deux quartiers y sont éligibles : le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional signalé.

Le présent rapport vise à présenter ce nouveau programme et son application sur le territoire de la Ville de Dijon. Ce projet est élaboré en deux temps. Dans un premier temps, il est proposé d'adopter un protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine. Il vise, pour les deux quartiers concernés, le Mail à Chenôve et la Fontaine d'Ouche à Dijon, à fixer un cadre de travail pour définir les projets des deux quartiers et les engagements de chacun des partenaires, locaux et nationaux, sur ces projets. Ainsi, le protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ne comporte que des études visant à définir précisément les projets à venir ainsi que des opérations urgentes à conduire, il est actuellement à l'ANRU pour examen. A l'issue de ce travail préparatoire la convention de rénovation urbaine en elle-même sera signée et comportera l'ensemble des engagements des partenaires.

Le projet proposé pour le quartier de la Fontaine d'Ouche s'inscrit dans la continuité du travail mené dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine.

Pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, le projet portera plus spécifiquement sur le coeur du quartier autour de trois axes : la réhabilitation différenciée du parc de logements à loyer modéré, le traitement des copropriétés dégradées, dans le cadre d'une étude menée par le Grand Dijon , et le traitement de l'avenue du Lac. Ce dernier point fera l'objet d'une étude de programmation. De plus, une attention particulière sera portée à la participation des habitants, notamment pour la réhabilitation des coeurs d'îlots.

Les études et opérations inscrites au titre du protocole s'élève à 3,4 millions €, dont 2,4 millions € pour la démolition de la Tour Renan n°12 à Chenôve. La Ville de Dijon participe à l'effort général à hauteur de 39 000 € pour le financement d'études.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son projet d'annexe financière, joints au présent rapport,
- 2 - autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- 3 - autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ce projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ;
- 4 - dire que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ